INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

RÈGLEMENT 1174-2025

VISANT À ABROGER LE RÈGLEMENT 1157-2025 RELATIF AU PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES DESTINÉ AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QUE le Règlement 1157-2025 relatif au programme d'aide sous forme de crédit de taxes destiné au développement économique de la Ville de Bromont a été adopté par le conseil municipal lors de sa séance du 10 mars 2025;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'abroger ce règlement;

ATTENDU QUE l'avis de motion, le dépôt et la présentation du présent règlement ont été donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 novembre 2025;

En conséquence, le conseil décrète par le présent règlement ce qui suit, sujet à toutes les approbations requises par la Loi, à savoir:

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. RÈGLEMENT 1157-2025 ABROGÉ

Le Règlement 1157-2025 relatif au programme d'aide sous forme de crédit de taxes destiné au développement économique de la Ville de Bromont est abrogé.

ARTICLE 3. MESURE TRANSITOIRE

Toute demande de permis déposée depuis l'exercice financier 2024 à ce jour bénéficiera des crédits de taxes tel que prévu au Règlement 1157-2025, nonobstant son abrogation.

ARTICLE 4. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

MICHELLE CHAMPAGNE
MAIRESSE

MARIE-PIER THERRIEN
GREFFIÈRE ADJOINTE

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

BROMONT
INSPIRE L'ACTION

CERTIFICAT DU RÈGLEMENT 1174-2025

VISANT À ABROGER LE RÈGLEMENT 1157-2025 RELATIF AU PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES DESTINÉ AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA VILLE DE BROMONT

Avis de motion, dépôt et présentation : 17 novembre 2025

Adoption du règlement : 20 novembre 2025

Avis public : 20 novembre 2025

Entrée en vigueur : 20 novembre 2025

MICHELLE CHAMPAGNE
MAIRESSE

MARIE-PIER THERRIEN
GREFFIÈRE ADJOINTE